



## Les épreuves de spécialité du baccalauréat sont supprimées, annonce Jean-Michel Blanquer

Initialement prévues le 15 mars, les premières épreuves du bac Blanquer seront remplacées par la moyenne obtenue sur les trois trimestres de terminale dans les matières concernées. La situation était devenue « intenable », il fallait « trancher », cesser enfin de « laisser les élèves mariner » ... Jeudi 21 janvier en milieu de soirée, le ministre de l'éducation nationale a annoncé, dans un courriel adressé aux chefs d'établissements et aux enseignants, la suppression des épreuves de spécialité du baccalauréat, prévues le 15 mars. « Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements », précise ce courriel consulté par Le Monde

Les moyennes des deux premiers trimestres seront prises en compte dans Parcoursup, en lieu et place des notes aux épreuves, qui avaient été placées au 15 mars pour pouvoir figurer dans les dossiers de candidatures de l'enseignement supérieur. Les appréciations dans ces matières y figureront également. L'épreuve de philosophie du mois de juin est maintenue aux dates prévues, ainsi que le grand oral et les épreuves anticipées de français – avec quelques aménagements. En philosophie, les élèves auront le choix entre trois sujets de dissertation au lieu de 2. En français, les épreuves orales pourront ne porter que sur quatorze textes en première générale et sept en première technologique. L'épreuve écrite de français, elle, demeure inchangée.

Une suppression ou un report réclamés de longue date

En annulant les épreuves de spécialité, l'éducation nationale prend acte d'une appréhension grandissante parmi les chefs d'établissements, les enseignants et les candidats à l'approche d'un examen préparé dans des conditions inhabituelles, puisque les deux tiers des lycées accueillent leurs élèves à mi-temps. Tous les syndicats d'enseignants et de chefs d'établissements réclamaient la suppression de ces épreuves ou leur ajournement jusqu'au mois de juin – cette dernière option étant privilégiée par le syndicat majoritaire parmi les enseignants, le SNES-FSU, fermement opposé à l'introduction du contrôle continu dans les notes du « bac Blanquer ».

Le report en juin « nous aurait conduits à engager élèves et professeurs dans une longue série d'épreuves, et nous aurait donc de facto obligés à une fermeture anticipée des lycées généraux et technologiques pour que soit assurée l'organisation de ces épreuves et ménagé le temps de leur correction », précise le ministre de l'éducation nationale dans son courrier. « La durée des apprentissages des élèves aurait été amputée d'autant de semaines. » C'est donc le contrôle continu qui l'a emporté, soutenu par plusieurs syndicats, mais également défendu par les co-pilotes du comité de suivi de la réforme du lycée, Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, qui avaient rédigé en début de semaine une note plaidant cette solution.

Le contrôle continu en remplacement des notes d'épreuves pose en revanche de multiples questions d'équité entre établissements. Dans son courriel, Jean-Michel Blanquer assure que « l'institution établira un cadre robuste, des jalons précis pour garantir l'égalité d'évaluation des élèves et donc pour objectiver leurs résultats ». Les enseignants sont encouragés à organiser des devoirs « type bac » pour noter leurs élèves, et un nombre minimum de notes sera exigé pour établir les moyennes. Des commissions d'harmonisation analyseront les « remontées des contrôles continus des établissements » sur la base d'un « cadre de travail » précis, promet le ministère.

Violaine Morin